

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Band: 55 (1947)
Heft: 1

Artikel: Monsieur de Warens, versificateur et patoisant en 1703
Autor: Aebischer, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-43043>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Monsieur de Warens, versificateur et patoisant en 1703

Que voilà un titre alléchant ! Nous connaissions déjà, et fort bien, M^{me} de Warens, protectrice de Jean-Jacques, et célèbre comme telle dans la littérature française. Allons-nous devoir diagnostiquer que l'intérêt qu'elle portait aux lettres n'était chez elle qu'une tare familiale, congénitale, et que son père déjà s'était illustré, plus modestement, en écrivant le patois de son coin natal ?

Il n'en est rien, puisque, comme point commun, entre Françoise-Louise de la Tour, femme de Sébastien-Isaac Loys, soit M^{me} de Warens, et M. de Warens notre auteur, il n'y a guère plus que le nom du fief qu'ils possédaient.

La librairie P.-L. Bader à Genève a mis en vente, au mois de décembre 1945, un double feuillet, dont je me suis rendu acquéreur ¹, qui contient, en plus de deux couplets assez polis-sons et surtout peu spirituels en français, datés de décembre 1701, quatorze vers en patois vaudois : invitation à dîner envoyée par M. de Warens — nous verrons bientôt de qui il s'agit — au curial de Rolle. La pièce est datée de 1703 : une allusion au froid qui déjà se fait sentir rend probable qu'elle a été écrite dans les derniers mois de cette année-là. Sans doute ce texte est-il nul au point de vue littéraire ; son intérêt, en tant que document dialectologique, est nul aussi. Si je le publie, c'est uniquement pour le fait qu'après mes farces de 1520², après un *Maniement*

¹ Il sera déposé incessamment à la Bibliothèque cantonale à Lausanne, où il sera coté Ms 130.

² Je les ai publiées, sous un titre que j'ai renié depuis longtemps, dans deux articles, *Quelques textes du XVI^e siècle en Patois fribourgeois*, Archivum romanicum, vol. IV (1920), pp. 342-361, et vol. VII (1923), pp. 288-336. Sur leur date, cf. *Le lieu d'origine et la date des fragments en franco-provençal*, Archivum romanicum, vol. XV (1931), pp. 512-540, et sur leur auteur, *L'auteur probable des farces en franco-provençal jouées à Vevey vers 1520*, Archivum romanicum, vol. XVII (1933), pp. 83-92.

d'armes en patois de Gryon publié par E. Tappolet¹, après des vers satiriques du XVII^e siècle encore inédits², il représente le plus ancien texte connu en patois vaudois. Ces vers, les voici : je les transcris tels quels, en les munissant simplement d'une ponctuation moderne et en coupant certains mots.

VERS PATOIS DE M. DE VUARENS
ADDRESSÉS A M. LE CURIAL DE ROLLE EN 1703.

<i>Ye voz envouyo</i> ³ <i>mon grizon,</i>	<i>Fédé lou vitou revini</i> ⁸ !
<i>Conpare</i> ⁴ , <i>veni vit' amon</i> ⁵ :	<i>Métra l'é</i> ⁹ <i>venu demanda :</i>
<i>No voz attenden</i> ⁶ <i>por dina!</i>	<i>Li a</i> ¹⁰ <i>de que l'lassé</i> ¹¹ <i>parla</i>
<i>Veni lo</i> ⁷ <i>manté su lo na,</i>	<i>Au bon homo de Ferdinan,</i>
<i>Por lo vo presaiva dau frey</i>	<i>Segnau tzatelan d'Allaman :</i>
<i>Qu'ennouye za bin a Joffrey.</i>	<i>Ramena lou, que sey dai noutrou!</i>
<i>Ramena Monsu Aubery,</i>	<i>En attenden, ye su to voutrou</i> ¹² .

Ce manuscrit n'est évidemment pas l'original. La graphie *coupare* pour *conpare* « compère » montre à l'évidence qu'il ne s'agit que d'une copie ; et la présence, sur la même double feuille, d'un « poème » en français laisse supposer que nous avons sous les yeux deux productions qui ont dû provoquer les applaudissements de la bonne société qui habitait les environs de Morges ou de Rolle, et qui sans doute se piquait de littérature. Et un amateur en aura voulu conserver un souvenir durable : transcription qui nous en a été conservée, et qui aura été légèrement corrigée plus tard.

Qui en était l'auteur ? Le titre même nous le dit : « M. de Vuarens ». Mais qui était ce M. de Vuarens ? L'histoire de la

¹ E. TAPPOLET, *Ein Exerzierreglement aus dem 17. Jahrhundert in Waadtländer Mundart*, Festschrift Louis Gauchat, Aarau 1926, pp. 187-208.

² Cf. L. GAUCHAT et J. JEANJAQUET, *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*, tome I, Neuchâtel 1918, page 82, n° 374.

³ Ms : *vo zenvouyo*. — ⁴ Ms : *Côupare*. — ⁵ Ms : *vitamon*

⁶ Ms : *vo zattendén*. — ⁷ Ecrit d'abord *lou*. — ⁸ Ecrit d'abord *reveni*.

⁹ Ms : *lé*. — ¹⁰ Ms : *lia*. — ¹¹ Ms : *lalassé*.

¹² Voici la traduction de ces vers : « Je vous envoie mon grison, compère, venez vite en haut : nous vous attendons pour dîner ! Venez, le manteau sur le nez, pour vous le préserver du froid qui ennuie déjà bien, à Joffrey. Ramenez Monsieur Aubery, faites-le vite revenir ! La patronne est venue le demander : elle a dit qu'il aille parler au brave homme de Ferdinand, seigneur châtelain d'Allaman. Ramenez-le, qu'il soit des nôtres ! En attendant, je suis tout vôtre. »

seigneurie de Vuarrens, dans les dernières années du XVII^e siècle et au début du siècle suivant est compliquée, et n'a été qu'imparfaitement ébauchée dans la notice sur Vuarrens parue dans le *Dictionnaire historique* de M. Mottaz¹. Le titre de « seigneur de Vuarrens » avait été porté par Isaac de Lavigny, décédé le 1^{er} juin 1687, qui, par testament homologué le 7 juillet 1687², instituait comme héritiers ses deux filles et son frère Daniel de Lavigny, pour ce qu'il possédait en indivis avec ses frères. Mais, le même jour, Jean Croutaz, châtelain de Mont-le-Grand, prenait acte de la protestation de la veuve d'Isaac, Esther de Martines, « dame de Vuarrens », assistée entre autres par son fils — issu d'un premier mariage — Guérard de Joffrey. Inutile d'expliquer ici comment la seigneurie finit par échoir à la famille de Loys : qu'il nous suffise de savoir que, dans les premières années du XVIII^e siècle, le seul et unique personnage dénommé d'abord « conseigneur de Warens³ » puis « seigneur de Warens⁴ », fut précisément Guérard de Joffrey, qui s'avère ainsi être l'auteur de nos vers.

Guérard, fils de François de Joffrey et d'Esther de Martines — remariée le 16 octobre 1659 à Isaac de Lavigny — fut baptisé à Perroy, le 20 janvier 1648. Seigneur de Vuarrens et de Perroy par succession maternelle, et de la Cour au Chantre par son premier mariage, il fut breveté enseigne au service de Hollande, dans le régiment du colonel de Lavigny, le 26 mai 1677 ; le 3 novembre 1678, don Carlos de Guerra, duc de Villahermosa, gouverneur des Pays-Bas pour le roi d'Espagne, le nomma capitaine dans le « regimiento de Infanteria Alemanna alta » du colonel Alexandre de Colins ; il devint enfin colonel au service d'Espagne. Il mourut le 28 octobre 1706, ayant eu neuf enfants d'un premier mariage — le contrat en a été signé le 5 septembre 1671 — avec Catherine de Joffrey qui mourut en 1686. Guérard se remaria — le traité est daté du 11 novembre 1688 —

¹ E. MOTTAZ, *Dictionnaire géographique et statistique du canton de Vaud*, tome II, Lausanne 1921, page 809. Je dois beaucoup, pour les notes qui suivent à M. L. Junod, archiviste cantonal, et à M. J.-C. Biaudet, qui ont bien voulu, avec leur science et leur amabilité coutumière, me faciliter mes recherches.

² A. C. V., Inventaire des archives de la famille de Loys, tome I, page 131, n^o 1240.

³ A. C. V., Eb 106², page 5 (6 novembre 1701).

⁴ Cf. par exemple A. C. V., Eb 106², pp. 9, 14 et 22.

avec noble Elizabeth, ou Isabeau de Belcastel, fille de feu David de Belcastel, seigneur du Mazel de la Menerie en Languedoc et de Marie de Liquières. De ce second mariage, il n'eut pas d'enfant ¹. C'est à Perroy, dans le château qui lui venait de sa mère — elle l'avait acquis en 1670, en commun avec son second mari, de nobles Isaac, Guillaume et Bernard de Budé, qui eux-mêmes en avaient hérité d'Isaac d'Allinge, fils de François d'Allinge, seigneur de Coudrée ; à la mort de Guérard, il passa à l'une de ses filles, Louise-Arthuse, qui épousa Jean-François de Martines de Perroy ² — qu'il habitait quand il était au pays ; c'est à Perroy qu'il est né, c'est là que tous ses enfants ont été baptisés ; et c'est cette maison familiale, sans doute, que dans notre texte il désigne sous le nom de « Joffrey ». Quant à la « métra », à la maîtresse de maison ³, c'était alors Elizabeth de Belcastel, sa seconde femme, que nous retrouvons comme marraine à Perroy le 3 mars 1704 ⁴.

Pour ce qui est du premier invité « M. le Curial de Rolle », c'est certainement égrège et prudent Jaques-François Deribau-pierre, fils d'Abraham et de Catherine Cuche, baptisé à Grandson le 3 novembre 1659, notaire à Rolle de 1689 à 1722, secrétaire du Conseil de cette ville ⁵, et qualifié précisément de curial et secrétaire du Conseil de la ville de Rolle en 1705 ⁶.

L'auteur de notre missive le charge de ramener « Monsu Auberi ». La famille Aubery — on trouve les graphies Auberi, Aubri — apparaît à Lausanne dès 1579, à Nyon dès 1633, à Morges dès 1635 : notre second invité a dû être Jean-François Aubery, qualifié de « lieutenant d'Allaman » en 1698 ⁷. Mais les titres de lieutenant et de châtelain désignant les mêmes fonctions, on pourrait douter de cette identification, puisque notre texte mentionne nommément un Ferdinand comme étant châtelain

¹ Ces renseignements sont tirés d'une généalogie manuscrite de la famille de Joffrey, déposée aux A. C. V. et dressée en 1944, ainsi que des archives de la même famille, déposées elles aussi aux A. C. V.

² A. C. V., Bibliothèque de la Société vaudoise de généalogie, Recueil de Martines, folio 157.

³ Cf. BRIDEL, *Glossaire du patois de la Suisse romande*, Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, tome XXI, Lausanne 1866, page 233, s. v. *maithra*.

⁴ A. C. V., Eb 106², page 14.

⁵ P.-L. BADER, *Un Vaudois à la Cour de Catherine II, François de Ribaupierre*, Lausanne 1932, pp. 110-111.

⁶ A. C. V., Notaire David Margel, Minutaire, 1705, 26 juin.

⁷ A. C. V., Eb 106¹ (26 mai 1698).

d'Allaman. Nous allons voir que ce petit problème se résoud de façon très amusante. Ce qui va nous aider, c'est que le prénom de Ferdinand est excessivement rare dans la région à cette époque : je n'ai pu retrouver en effet qu'un « petit Ferdinand Tornier, fils de honorable Catherine Devenoge », parrain, en même temps précisément que notre Jean-François Aubery, de Jeanne-Catherine Mercier, d'Echandens, baptisée en l'église d'Allaman le 20 février 1701¹. Mais c'est qu'il y avait presque une relation de parenté entre Ferdinand Tornier et Jean-François Aubery : ce dernier en effet avait épousé, le 3 février 1699, la propre mère de Ferdinand, Catherine Devenoge², veuve de Jean-Emmanuel Tornier ou Tournier, apothicaire à Morges depuis 1690³, dont elle avait eu deux fils, Maire-Jean-Frederich, baptisé en cette ville le 11 juillet 1690⁴, et mort sans doute en bas âge, et notre Salomon-Ferdinand, baptisé à Morges également, le 12 octobre 1693, qui devait ses prénoms à ses parrains Ferdinand Regy et Izâc-Salomon Forel⁵. On comprend aisément ce qui s'est passé : le vrai châtelain d'Allaman, c'était bien « Monsu Aubery », tandis que notre « bon homo de Ferdinand, segnau tzatelan d'Allaman », c'était son fillâtre, un petit bout d'homme de dix ans, que M. de Warens invitait tout spécialement, car, vu son âge, son beau-père n'aurait sans aucun doute jamais osé le prendre avec lui.

C'est là le seul trait d'esprit de notre lettre d'invitation, qui est plus indigente encore, à ce point de vue, que le plus ancien texte en patois valaisan, qui est lui aussi une invitation à un repas, à un repas de jeudi gras⁶. Mais ces deux missives, celle-ci en prose, celle-là en vers, ont en tout cas un trait commun : celui de nous prouver l'existence, au XVII^e siècle déjà, tant pour le Valais que pour le Pays de Vaud, de patois standardisés. Ce qui laisse supposer qu'on avait depuis longtemps l'habitude de s'amuser en écrivant en patois.

PAUL AEBISCHER.

¹ A. C. V., Eb 106², page 2.

² A. C. V., Eb 75² (Registre des mariages de Cronay).

³ D^r E. OLIVIER, *Médecine et santé dans le pays de Vaud au XVIII^e siècle*, tome II, Lausanne 1939, page 1062, n^o 956.

⁴ A. C. V., Eb 86³.

⁵ A. C. V., *Id.*, *ibid.*

⁶ P. AEBISCHER, *Le plus ancien texte en patois valaisan*, *Archivum romanicum*, vol. XVII (1933), pp. 387-404.